

UMS Flotte Océanographique Française
APPEL D'OFFRES SCIENTIFIQUE RELATIF
AUX NAVIRES HAUTURIERS A PARTIR DE L'ANNEE 2019

1. PREAMBULE

Cet appel d'offres concerne l'ensemble de la flotte hauturière coordonnée par l'Unité Mixte de Service (UMS) Flotte Océanographique Française et les navires européens accessibles à travers l'Ocean Facilities Exchange Group (OFEG) dont l'Ifremer est l'un des six membres.

Les propositions de campagnes issues de cet appel d'offres seront examinées par la Commission Nationale de la Flotte Hauturière (CNFH). Les navires *Alis* et *Antéa* relevant également de la Commission Nationale de la Flotte Côtière (CNFC), les porteurs de propositions concernant ces deux navires doivent consulter les présidents de ces deux commissions avant d'engager la rédaction de leur demande.

Cet appel d'offres est ouvert géographiquement à tous les océans, avec une expression des contraintes liées à certains navires (*Marion Dufresne*, *L'Atalante*, *Pourquoi pas ?*, *Thalassa*, *Alis* et *Antéa*). Afin de disposer d'un « vivier » de campagnes programmables en nombre suffisant, nécessaire au développement d'une vision pluriannuelle de la programmation des navires, cet appel d'offres porte sur les projets de campagnes **à partir de 2019**, et n'est pas restreint à la seule année 2019.


Les demandes de campagnes sont évaluées sur leur qualité scientifique, sans critères spécifiques liés à la durée des campagnes ni à leur caractère mono- ou pluridisciplinaire.

La programmation 2019 sera arrêtée fin 2018, en tenant compte du classement des campagnes évaluées, des capacités d'agrèger un nombre suffisant de campagnes dans des zones éloignées et dans le cadre d'une programmation intégrée incluant les accords avec les différents partenaires et les capacités de financement apportées par d'éventuelles campagnes d'affrètement et/ou de collaboration recherche industrie.

Les chefs de mission dont les propositions de campagne ont été classées "Prioritaire 1" en 2015 (pour l'appel d'offres 2017) et en 2016 (pour l'appel d'offres 2018) n'ont pas à envoyer un nouveau dossier dans le cadre de cet appel d'offres. Le classement prioritaire 1 leur est acquis respectivement pour une programmation jusqu'en 2019 et 2020.

Il est enfin rappelé qu'un demandeur ne peut se prévaloir de son classement au titre de cet appel d'offres pour obtenir une campagne avant 2019 sauf à ce qu'une recherche d'optimisation du programme de la fin de l'année 2018 par les services compétents ne conduise à une telle proposition de la part de l'UMS Flotte.

En parallèle, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est ouvert, <http://www.flotteoceanographique.fr/Campagnes-scientifiques/Campagnes-hauturieres/Appel-d-offres-hauturier-a-partir-de-2019/Appel-a-Manifestation-d-Interet> afin d'identifier et de recenser les besoins des équipes de recherche potentiellement utilisatrices des moyens hauturiers de la flotte



océanographique française à partir de 2020. La synthèse des réponses à cet AMI permettra d'avoir une vision pluriannuelle des besoins et sera l'un des éléments de réflexion pour l'élaboration des prochains appels d'offre scientifiques relatifs aux navires hauturiers, dans l'objectif de maintenir la réactivité et la coordination entre les besoins scientifiques et les moyens de la flotte. La réponse à cet AMI n'est pas un prérequis à la soumission d'un projet de campagne et les lettres d'intention ne feront pas l'objet d'une évaluation formelle.

2. DISPOSITIONS GENERALES

2.1. CALENDRIER

Le calendrier retenu est le suivant :

- **29 septembre 2017** : date limite de dépôt du (ou des) dossier(s) de « Proposition de campagne à la mer » ;
- **5 octobre 2017** : Réunion du bureau de la Commission Nationale de la Flotte Hauturière (CNFH); envoi des dossiers aux experts externes, assignation des rapporteurs et co-rapporteurs au sein de la CNFH ;
- **22-24 novembre 2017** : évaluation et classement par la CNFH des dossiers en séance plénière ;
- **été 2018** : premier projet de programme hauturier 2019 établi sur la base des évaluations de la CNFH;
- **fin 2018** : finalisation du calendrier 2019 et des perspectives 2020, approbation du calendrier 2019 par le futur comité directeur de la flotte océanographique française.

2.2. FINANCEMENT PAR L'ANR

Les personnes déposant un dossier de campagne au titre du présent appel d'offres peuvent soumettre, en temps utile, un projet de recherche auprès de l'ANR, dans le cadre de ses prochains appels d'offres, afin de financer au mieux leur projet de recherche. La CNFH transmettra aux comités de l'ANR les avis et le classement des campagnes qu'elle aura évaluées.

2.3. FONDS DE SOUTIEN AUX CAMPAGNES A LA MER

Le principe d'un fonds de soutien aux campagnes à la mer, ouvert à toutes les campagnes évaluées par la CNFH et programmées sur le *Marion Dufresne*, le *Pourquoi pas ?*, *L'Atalante*, le *Thalassa*, l'*Alis* et l'*Antéa* (que ces deux derniers navires soient évalués par la CNFC ou la CNFH) est maintenu. Ce fonds de soutien, est destiné à compléter le financement de la logistique des équipes (billetterie des personnels des équipes françaises, frais de mission, transport de matériel et transport d'échantillon). Les missions d'intérêt public ne peuvent bénéficier de ce fonds.

Les frais de logistiques de l'équipe demandeuse devront être renseignés dans le tableau « informations financières » du dossier de demande de campagne. Au cours de l'année précédant la programmation de la campagne, un formulaire de demande sera envoyé aux chefs de mission des campagnes programmées pour formuler et au besoin ajuster leur demande par rapport à celle chiffrée dans le dossier de campagne. Ces demandes seront traitées par les bureaux de la CNFH et de la CNFC élargi aux représentants des organismes, et la proposition d'affectation des fonds sera validée par le futur comité directeur de la flotte océanographique française.

2.4. DROITS ET OBLIGATIONS RELATIFS AUX CAMPAGNES SCIENTIFIQUES

La conduite des campagnes est encadrée par les organismes propriétaires en termes de droits et obligations, en particulier en matière de sécurité, de santé, ou de propriété des données. Au préalable à la remise de votre dossier, nous vous invitons donc à consulter les textes applicables sur le site de l'UMS Flotte : <http://www.flotteoceanographique.fr/Campagnes-scientifiques/Campagnes-hauturieres/Processus-de-realisation-d-une-campagne-et-documents-associes>

2.5. SURETE

Faisant suite à un contact avec l'Etat-major de la Marine nationale (EMM) en mai 2017 les zones suivantes sont actuellement à considérer comme des zones d'insécurité élevée :

1. En océan indien

a. les zones à très fort risque sont :

- la bande côtière somalienne ;
- le Golfe d'Aden près des côtes yéménites ;
- la zone de mouillage de Chittagong et la partie Nord du Golfe du Bengale incluse dans la ZEE du Bangladesh.

b. les zones à risque sont :


- la Mer Rouge, au sud de la ligne s'étendant de la frontière du Nord du Yémen à celle au Nord de l'Erythrée ;
- le détroit de Bab El Mandeb ;
- le golfe d'Oman le long des côtes pakistanaïses ;
- le bassin somalien près des côtes somaliennes et kényanes.

c. les zones à risque faible sont :

- la Mer Rouge ;
- le golfe d'Aden ;
- la mer d'Arabie ;
- le bassin somalien ;
- le reste de l'océan Indien jusqu'au canal du Mozambique, y compris la zone entre les Seychelles, les Maldives et les Laquedives.

3. Dans le **golfe de Guinée**, les zones à très fort risque sont le fond du golfe de Guinée entre la frontière Ghana –Togo et la frontière Gabon – Congo, en particulier l'ensemble des eaux devant le Nigéria, jusqu'à 110 miles. Les zones à risque sont les eaux territoriales et le large (jusqu'à 100 miles) de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Congo et de l'Angola.
4. En **Asie du Sud-Est**, les zones à risque sont les zones de mouillage de Belawan et Dumai (côte Nord de Sumatra), l'Est Sabah et le Sud de l'archipel philippin. Les zones à risque sont les zones de mouillage de Vung Tau, Haiphong, Jakarta, Batangas... listées dans le message d'évaluation sécuritaire hebdomadaire du contrôle naval volontaire.
5. En Méditerranée, les zones à très fort risque sont le golfe de Syrte et les eaux territoriales égyptiennes au large du Sinaï. Les zones à risque sont les eaux territoriales de l'Algérie, de la Tunisie, de la Libye, de l'Egypte (hors Sinaï), du Liban et de Gaza.

Si ces conditions perdurent, malgré la possibilité de mesures spécifiques, les navires de la flotte océanographique française n'iront pas dans les zones à très fort risques (hors transits obligatoires avec protection éventuelle).



Pour les autres zones d'insécurité élevée, sans préjuger d'une réponse favorable, les demandes seront examinées au cas par cas, en collaboration avec les responsables sûreté des compagnies d'armement.

La position pourra être révisée en cours d'année en fonction de l'évolution géopolitique.

Des dossiers pour ces zones peuvent être déposés mais, même en cas de classement scientifique favorable, leur programmation ne pourra donc être envisagée que si les conditions de sécurité évoluent favorablement ou ne se dégradent pas.

3. LES NAVIRES DE LA FLOTTE OcéANOGRAPHIQUE FRANÇAISE

L'appel d'offres est ouvert à tous les océans pour les navires océanographiques *Marion Dufresne*, *Pourquoi pas ?*, *Thalassa* et *L'Atalante* en tenant compte des contraintes suivantes :

Le *Pourquoi pas ?* sera à priori engagé en Méditerranée et Atlantique durant l'année 2019 et pourrait aussi avoir de l'activité dans l'Océan Indien en fonction des demandes,

L'*Atalante* travaillera en Méditerranée et en Atlantique toute l'année 2018. Il partira pour le Pacifique fin 2018 ou en tout début 2019, et sera dans le Pacifique en 2019 (avec le ROV *Victor6000*). La route suivie pour se rendre dans le Pacifique (par l'océan indien ou par le canal de Panama) n'est pas encore arrêtée, et dépendra de la meilleure articulation possible pour l'enchaînement des campagnes Pacifique et du respect des contraintes météorologique.

Thalassa sera présent en Atlantique Nord, Manche /Mer du Nord en février, mai-juin et octobre 2019 pour assurer les missions halieutiques d'intérêt public confiées à l'Ifremer. Le reste de l'année, ce navire modernisé en 2017 avec des nouvelles capacités en géosciences marines tout en conservant les capacités d'origine en halieutique et océanographie physique sera disponible dans les eaux européennes, en Atlantique, en Méditerranée et Mer Noire.

En 2019, le *Marion Dufresne* sera présent,

- dans l'océan austral de début janvier à mi-mars ;
- pour la période allant de mi-avril à mi-août, le navire pourrait éventuellement remonter en Méditerranée ;
- dans l'Océan Indien de mi-septembre à fin octobre.

Le *Beautemps-Beaupré* est accessible depuis 2005 grâce à un partenariat entre l'Ifremer, la Marine Nationale et le SHOM. Un créneau de 40 à 50 jours est disponible sur le *Beautemps-Beaupré* pour les besoins civils durant le premier semestre 2019.

Les transits du nouvel *Astrolabe* entre Hobart (Tasmanie) et la base Dumont d'Urville (Antarctique) sont ouverts à valorisation, sous réserve de ne pas allonger la durée du transit.

L'*Alis* sera présent en 2019 dans l'océan Pacifique Sud-Ouest, en étant basé en Nouvelle-Calédonie. Son domaine d'intervention couvre les régions s'étendant de la Polynésie Française à la Papouasie Nouvelle-Guinée. Suite au positionnement de l'*Alis* en Polynésie en 2018, ce navire pourrait également être disponible dans cette zone au cours du premier trimestre 2019.

En 2019 l'*Antea* pourra être positionné en Méditerranée, Manche, Mer du Nord, dans l'Atlantique, y compris dans l'Atlantique tropical (Afrique, Brésil) et dans la zone Caraïbes (Antilles-Guyane). Il est recommandé de déposer dès à présent les demandes relatives à l'Océan Indien, afin de prendre rang en bénéficiant de la validité de 3 ans d'une éventuelle évaluation P1, le positionnement du navire dans la zone ne pouvant être envisagé au mieux qu'à partir de 2020/2021, sous réserve de pression suffisante.

L'*Alis* et l'*Antea* sont programmés sur une base annuelle en prenant en compte non seulement le présent appel d'offres hauturier, examiné par la CNFH, mais aussi l'appel d'offres côtier examiné par la Commission Nationale de la Flotte Côtière (CNFC). La programmation 2019 de ces deux navires entre les différentes régions précitées dépendra du nombre de jours considérés comme programmables par les deux commissions nationales en privilégiant les meilleures évaluations (Prioritaire 1) et l'optimisation des transits.

4. LES NAVIRES ET EQUIPEMENTS DES PARTENAIRES FRANÇAIS ET EUROPEENS

➤ ***L'Astrolable de l'IPEV (Institut polaire Paul-Emile Victor)*** (<http://www.institut-polaire.fr>)

Ce navire est ouvert à l'appel d'offres pour la valorisation des transits entre Hobart et la Terre Adélie.

La communauté scientifique française a accès à d'autres navires européens à travers l'OFEG (*Ocean Facilities Exchange Group*), dont est membre l'Ifremer. L'OFEG coordonne les échanges de temps navire entre les flottes de Grande-Bretagne, d'Allemagne, d'Espagne, des Pays-Bas, de la Norvège et de la France. Dix navires européens sont accessibles sur la période de l'appel d'offres selon les règles applicables aux navires français.

➤ ***Les navires allemands***

Les navires accessibles sont le *Sonne*, le *Meteor*, le *Maria S. Merian* et le *Poseidon*. Les sites d'information concernant ces navires sont les suivants :

<http://www.deutsche-meeresforschung.de/en> et <https://www.ldf.uni-hamburg.de/en/sonne.html> pour *Sonne*.

<http://www.ifm.uni-hamburg.de/index.html> pour *Meteor*.

<http://www.io-warnemuende.de> pour *Maria S. Merian*.

<http://www.ifm-geomar.de> pour *Poseidon*.

Le positionnement des navires allemands en 2019 n'est pas encore connu.

➤ ***Les navires britanniques du NERC (Natural Environment Research Council)*** (<http://www.nerc.ac.uk/research/sites/facilities/marine/ships/>)

Les positionnements 2019 du *James Cook* et *Discovery* ne sont pas connus à ce jour. L'un des deux sera probablement en Atlantique, l'autre pourrait être dans le Pacifique et/ou l'Océan Indien.

Le positionnement du *James Clark Ross* en 2019 n'est pas encore connu. Ce navire est régulièrement déployé en Antarctique.

Le sonar remorqué profond TOBI est également accessible via cet appel d'offres.

➤ ***Le navire du NIOZ (Royal Netherlands Institute for Sea Research)*** (<http://www.nioz.nl>).

La programmation du *Pelagia* pour 2019 n'est pas encore connue.

➤ ***Les navires du CSIC (Consejo Superior de Investigaciones Cientificas)*** (<http://www.utm.csic.es>).

Le CSIC gère deux navires et un parc d'équipements à la mer. Ces deux navires (*Sarmiento de Gamboa* et *Garcia del Cid*) sont accessibles dans le cadre du présent appel d'offres. Le *Sarmiento de Gamboa*, peut accueillir le ROV *Victor 6000* ainsi que les deux AUV de l'Ifremer simultanément. Le positionnement 2019 de ces navires n'est pas encore connu.

➤ ***Le navire de l'IMR (Institute of Marine Research de Bergen)*** (<http://www.imr.no/en>).

La flotte de l'IMR est programmée sur une base annuelle. L'accès au *G.O.Sars* est possible, mais son positionnement 2019 n'est pas encore connu. Il sera probablement positionné en Atlantique nord, mer de Norvège, mer de Barents et mer du Groenland.

5. COORDONNÉES DES PROGRAMMATEURS EN 2017

Navires	Noms	Mail
<i>Marion Dufresne</i>	Hélène LEAU	Helene.Leau@ipev.fr
<i>Pourquoi-Pas ? L'Atalante</i>	Sylvie VAN ISEGHEM	Sylvie.Van.Iseghem@ifremer.fr
<i>Thalassa</i>	Aurélie FELD	Aurelie.Feld@ifremer.fr
<i>Alis Antea</i>	Yves GOURIOU Dominique LOPES	Yves.Gouriou@ird.fr Dominique.lopes@ird.fr